



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1193

Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 454 811 euros pour l'acquisition -amélioration de 3 logements (1 logement PLS, 1 logement PLUS et 1 logement PLAI) situés 52-52 bis, avenue Point du Jour à Lyon 5e

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1193 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 100 % PAR LA SACVL POUR LA SOUSCRIPTION DE SEPT EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 454 811 EUROS POUR L'ACQUISITION -AMELIORATION DE 3 LOGEMENTS (1 LOGEMENT PLS, 1 LOGEMENT PLUS ET 1 LOGEMENT PLAI) SITUES 52-52 BIS, AVENUE POINT DU JOUR A LYON 5E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 28 juin 2021, le directeur général de la SACVL, 36 Quai Fulchiron à Lyon 5^{ème}, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 100 % pour la souscription de sept emprunts d'un montant total de 454 811 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements (1 logement PLS, 1 logement PLUS et 1 logement PLAI) situés 52-52 bis, avenue Point du Jour à Lyon 5^{ème}.

La SACVL a autorisé le directeur général à contracter ces prêts au cours de la séance de son conseil d'administration du 24 novembre 2017.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SACVL s'engage à réserver à la Ville de Lyon 20 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 329,31 m².

La SACVL bénéficie à ce jour de 194 205 286,45 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la séance du conseil d'administration du 24 novembre 2017 de la SACVL ;

Vu le contrat de prêt n° 123647 en annexe signé entre la SACVL, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

1- La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SACVL pour le remboursement à hauteur de 100% de sept emprunts d'un montant total de 454 811 € souscrits par la SACVL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°123647 constitué de sept lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 3 logements (1 logement PLS, 1 logement PLUS et 1 logement PLAI) situés 52-52bis, Avenue Point du Jour à Lyon 5ème.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2- Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
Montant :	73 454 €	54 410 €	74 485 €	65 239 €
Durée du différé d'amortissement	24 mois			
Durée de la période d'amortissement :	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle			
Index :	Livret A			
Taux d'intérêt :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt			
	+1,11%	-0,20%	+0,46%	+1,11%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%			
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés			
Remboursement anticipé:	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)			
Taux de progressivité des	-3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du			

échéances :	<p>Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</p> <p>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</p>
-------------	--

Ligne du Prêt :	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier
Montant :	60 771 €	59 491 €	66 961 €
Durée du différé d'amortissement	24 mois		
Durée de la période d'amortissement :	60 ans	40 ans	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle		
Index :	Livret A		
Taux d'intérêt :	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt		
	+0,46%	+0,60%	+0,46%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%		
Profil d'amortissement :	<p>Echéance prioritaire (intérêts différés)</p> <p>si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</p>		
Remboursement anticipé:	Indemnité actuarielle		
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)		
Taux de progressivité des échéances :	<p>-3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)</p> <p>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</p>		

- 3- La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de

discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- 4- La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- 5- M. le Maire de Lyon ou Mme la Première Adjointe déléguée aux Finances est autorisé-e à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SACVL auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité-e à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.
- 6- Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SACVL. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SACVL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET